

**Décision n° EI-2024-58 portant sur l'accréditation du programme de Master de Santé Publique, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), en République de Guinée.**

**Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI\_2024\_CONV2 du 9 janvier 2024 relative à l'évaluation/accréditation du Master de Santé Publique, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), en République de Guinée.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 25 octobre 2024,

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Après avoir constaté que Master de Santé Publique, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), en République de Guinée, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

#### **CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION**

Le master en Santé publique propose une formation de qualité dans le domaine qui répond à des besoins régionaux importants. Elle forme à la fois de futurs cadres de santé publique et, plus récemment, de futurs chercheurs et enseignants. Ses objectifs de formation sont parfaitement cohérents avec d'une part la stratégie de formation de l'établissement, et ses ambitions en termes de partenariats et d'ouverture à l'international, et les besoins nationaux, et plus largement régionaux, de cadres formés en santé publique. La formation bénéficie d'une forte ouverture à l'international avec des partenariats régionaux et internationaux importants, mais qui repose aussi en partie sur les financements du CEA-PCMT. La formation à et par la recherche est prise en compte dans le cursus du master, avec des liens avec plusieurs centres de recherche, mais reste encore un point de fragilité qu'il convient de consolider. Le développement d'un programme de doctorat devrait permettre de renforcer la valence recherche du master.

#### **CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

Le master en Santé publique propose un programme de formation parfaitement en adéquation avec les standards internationaux pour une formation en santé publique de deuxième cycle, tout en ne négligeant pas des spécificités du continent et de la sous-région. La démarche de formalisation des objectifs de formations à partir d'un cadre conceptuel adapté et reposant fortement sur une approche par compétences est remarquable. L'enseignement repose en revanche sur des approches pédagogiques conventionnelles, avec de surcroît un volume d'enseignements encadrés très important qui laisse peu de place à des modalités différentes d'acquisition de savoirs ou de compétences. La formation est très ouverte à l'international, en particulier avec des partenaires francophones mais ne néglige pas pour autant l'apprentissage de l'anglais. L'ouverture de la formation au monde anglophone pourrait évoluer en proposant une certification, et en intégrant des cours dispensés en anglais.

### CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

La formation présente des taux de réussite qui ont varié au cours du temps, et qu'il est difficile d'apprécier pour les promotions les plus récentes, après réorganisation de l'équipe de pilotage du master. L'attractivité du master reste forte, y compris au niveau de la sous-région. L'insertion professionnelle est aussi excellente au niveau national, soulignant l'adéquation de la formation aux besoins socio-économiques locaux. Les carrières dans le monde de la recherche ou de l'enseignement supérieur restent encore limitées, mais pourraient se développer grâce à la mise en place plus récente d'un programme doctoral.

### CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le pilotage du master en Santé publique est bien organisé et efficace, et la démarche d'amélioration continue est structurée. Cette dernière repose grandement sur des procédures d'évaluation systématique des enseignements formalisées et se montre agile, avec une réactivité des équipes de pilotage du master pour répondre aux problématiques identifiées par ces processus d'évaluation ou remontées par les étudiants. La formation bénéficie aussi de la démarche qualité mise en place à l'UGANC, qui repose sur des procédures claires et transparentes, tant sur les procédures d'évaluation de la formation que sur celles de sélection des candidats au master et à l'évaluation des connaissances. La formation dépend grandement du soutien financier du CEA-PCMT et la question de la soutenabilité du master si ces financements venaient à ne plus être disponibles se pose, d'autant que l'équipe pédagogique permanente de l'UGANC n'est pas suffisante pour couvrir tous les besoins, ce qui nécessite des financements additionnels.

#### Article 2

Le Master de Santé Publique, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), EN République de Guinée, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

#### Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Intégrer un stage dans le curriculum de master 1 et envisager de rallonger la durée des stages de recherche en master 2 au-delà de 3 mois.
- Formaliser les relations avec des établissements partenaires et rechercher des financements pour augmenter la possibilité de stages à l'étranger.
- Aménager les parcours existants ou créer un parcours pouvant être suivi soit en alternance, soit dans le cadre de la FTLV.
- Développer les aspects liés au développement durable dans la formation.

#### Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 31 octobre 2024

  
Le président par intérim  
signé  
Stéphane LE BOULER